Québec, le 16 juillet 2012

Madame Francine Paquette
Directrice générale
Cégep de Saint-Jérôme
455, rue Fournier
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4V2

Objet : Suivi de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

Madame la Directrice générale,

Lors de sa séance du 16 mai 2012, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les résultats des travaux menés par le Cégep de St-Jérôme à la suite de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Dans son rapport, la Commission avait formulé cinq recommandations. Le Collège a fait parvenir à la Commission en avril 2012 un bilan des actions qu'il a entreprises pour y donner suite.

Le Collège a réalisé des actions afin de donner des suites à la première recommandation de la Commission portant sur les travaux à mener lors d'une prochaine autoévaluation. Le Collège a créé un système d'information (SIP) qui est en vigueur depuis l'automne 2011 et qui lui permet de centraliser l'information sur les programmes. Le SIP est utilisé pour tous les programmes offerts tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue et

pour l'ensemble de ses établissements. La Commission s'attend à recevoir des suites, lors de la prochaine autoévaluation de l'application de la PIEA.

Pour apporter un suivi à la deuxième recommandation qui est de s'assurer que l'exercice des responsabilités en lien avec l'approbation des plans de cours sont assumées en conformité avec la politique, le Collège a révisé le *Cadre de référence et guide d'élaboration du plan de cours* et y fait maintenant référence dans la PIEA. Ce document centralise toute l'information en lien avec le plan de cours et il a été adopté par la Commission des études après avoir consulté les professeurs. L'ensemble des professeurs et des coordonnateurs ont utilisé le document de référence aux plans de cours, notamment la liste de vérification du plan de cours pour les cours des sessions hiver et automne 2011. De plus, l'analyse de la conformité de tous ces plans de cours a été réalisée par le Service des programmes avant leur approbation par la Direction des études. La Commission note, en s'appuyant sur le *Cadre de référence et guide d'élaboration du plan de cours*, que le document précise les responsabilités relatives au plan de cours de son élaboration jusqu'à sa diffusion dans le SIP par la Direction des études. Compte tenu des actions décrites précédemment, la Commission considère que le Collège s'est donné les moyens pour s'assurer que les responsabilités en lien avec l'approbation des plans de cours sont assumées en conformité avec la politique.

Afin de répondre à la troisième recommandation relative à la reconnaissance des acquis, le Collège a pris la décision qu'à partir de la session hiver 2012, il versera au bulletin de l'étudiant la reconnaissance des acquis dans la session où il y aura la démonstration de l'atteinte des objectifs. La Commission estime donc que le Cégep de St-Jérôme se conforme à sa PIEA et au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et a donné une suite satisfaisante à sa recommandation.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait aussi formulé une quatrième recommandation au Collège soit de s'assurer de l'équivalence de l'évaluation dans le cas où un cours donné par plus d'un professeur. Le Collège précise dans son bilan qu'il a apporté une attention particulière à ces cours lors de l'opération d'analyse de la conformité des plans de cours. De plus, les professeurs ont été consultés sur l'utilisation d'un nouveau barème pour l'évaluation de la qualité de la langue, document qui a été adopté par la Commission des études. En outre, la Commission constate que le Collège

lui a fait parvenir, à l'automne 2011, de nombreux plans de cours de la formation générale pour répondre à un suivi relatif à l'équivalence des évaluations pour le programme *Arts plastiques*. L'analyse des plans de cours avait permis à la Commission de conclure que l'équivalence de l'évaluation était assurée. À la lumière des informations qui lui ont été transmises, la Commission estime que les différentes actions réalisées par le Collège constituent une suite satisfaisante à sa recommandation.

Pour donner suite à la cinquième recommandation relative aux évaluations finales de cours qui doivent attester l'atteinte des objectifs selon les standards et aux épreuves synthèses de programme (ESP) qui doivent attester l'intégration, en plus de celles de la formation spécifique, les intentions éducatives de la formation générale, le Collège a amendé sa PIEA et l'ESP peut maintenant être répartie dans plus d'un cours porteur. De plus, le Collège a relevé six programmes où l'ESP est associée à plus d'un cours. Par ailleurs, tous les cours associés à l'ESP sont offerts à la dernière session pour tous les programmes délivrant un diplôme d'études collégiales. La Commission prend acte des actions entreprises par le Collège qui ne répondent toutefois pas complètement aux attentes formulées. Elle désire être informée des actions qu'il prendra au regard des évaluations finales de cours et des épreuves synthèses de programme et qui permettront de donner suite à sa recommandation.

En s'appuyant sur des informations qui lui ont été transmises, la Commission estime donc que les différentes actions réalisées par le Collège constituent des suites satisfaisantes pour les recommandations relatives à l'approbation des plans de cours, la reconnaissance des acquis et l'équivalence des évaluations. Toutefois, compte tenu du fait que d'autres actions sont encore à prévoir afin de répondre à la première ainsi qu'à la cinquième recommandation et que les documents fournis par le Collège en ce qui concerne ces recommandations ne permettent pas à la Commission de se prononcer sur l'analyse des données, sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs et sur l'évaluation de l'intégration des apprentissages, la Commission s'attend à ce que le Collège lui fasse part d'un nouveau suivi, accompagné des documents pertinents, l'informant des nouvelles actions réalisées au regard de ces deux recommandations.

La Commission note les actions prises par le Collège au regard des autres avis qu'elle avait émis dans son rapport d'évaluation de l'application de la PIEA.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière